

LA CERTIFICATION, EN ROUTE VERS LA QUALITÉ !

Le marché belge compte de nombreux organismes de certification et différentes marques de qualité. Nous en détaillons quelques-uns ci-dessous.

Tous ces organismes poursuivent le même but : garantir l'excellence et l'aptitude à l'emploi des produits mis à la disposition du consommateur. Les moyens choisis pour y parvenir reposent sur le contrôle et la certification.



🌐 : www.anpi.be



PRÉVENTION DES INCENDIES ET DES VOLS

ANPI, le seul organisme belge et l'un des 4 acteurs européens de prévention contre les incendies et les intrusions à intégrer la normalisation, l'information, l'inspection, le laboratoire et la certification, en un même lieu. Votre vie et votre patrimoine méritent d'être préservés et c'est là notre engagement. Notre

conjugaison de savoir, savoir-faire et savoir-être nous assure en effet la maîtrise des installations de protection. Notre intelligence réside dans la mise en perspective des stratégies de prévention.

En tant qu'expert indépendant, nous anticipons les risques liés aux incendies et aux intrusions.

Nous vous garantissons le meilleur pour vous éviter le pire.

🌐 : www.butgb-ubatc.be



CONSTRUISEZ L'AVENIR EN TOUTE CONFIANCE

L'UBAtc asbl est une association d'institutions et d'organisations qui, grâce à leur expertise, peuvent contribuer à l'évaluation, à l'agrément et à la certification des produits de construction. Les Agréments Techniques, ATG, concernent des produits et systèmes uniques, innovants et complexes et visent à informer le secteur belge de la construction sur l'aptitude à l'emploi du produit ou

du système dans lequel le produit est utilisé pour l'application visée, sur sa conformité à la législation belge sur les travaux et sur sa possibilité d'installation, d'intégration, de mise en œuvre ou de montage conformément aux règles de l'art belges d'application générale et sans prise de risques inutiles. Les produits sous agrément technique font toujours l'objet d'une certification afin de s'assurer que le produit mentionné dans le texte d'agrément technique corresponde à celui commercialisé sur le marché belge.

🌐 : www.bcca.be



LA CERTIFICATION DANS LA CONSTRUCTION

Une vingtaine de secteurs font aujourd'hui appel aux services de certification de BCCA parmi lesquels la certification produits : ATG, BENOR, marquage CE ou Menuiserie Durable ; la certification des processus comme la réparation des bétons ; la certification des personnes et la certification des systèmes de management

dont la certification selon l'Echelle de performance CO2, pour ne citer que les plus connus.

BCCA intervient également dans le cadre d'innovations produits, systèmes de construction ou procédés afin d'en déterminer l'aptitude à l'emploi.

Les certificats des sociétés certifiées par BCCA sont tous disponibles et téléchargeables à partir du site web de BCCA.

🌐 : www.benor.be



LA CERTIFICATION DE QUALITÉ DES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION DEPUIS PLUS DE 50 ANS

L'asbl BENOR, gère la marque collective de conformité BENOR, protège son intérêt général et contribue à son développement. La marque BENOR garantit la qualité des matériaux de construction utilisés dans les projets publics et privés depuis plus de 50 ans, en attestant leur conformité aux normes techniques en vigueur. Le processus de certification, comprenant un autocontrôle continu

du fabricant et une validation périodique externe, garantit la fiabilité des produits certifiés BENOR et assure la durabilité de tout un secteur. L'ensemble des produits certifiés BENOR sont consultables sur l'Extranet du site internet de BENOR.

🌐 : www.copro.eu



LE GARANT DE LA QUALITÉ EN CONSTRUCTION ROUTIÈRE DANS LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

COPRO spécialisé dans les produits liés à la construction routière, certifie des produits aussi variés que les enrobages bitumineux, les pièces de voirie en fonte, les granulats secondaires et recyclés, y compris l'attestation de sortie du statut de déchet en Wallonie les systèmes de marquage routier, les dispositifs routiers de retenue, etc, tout en veillant au respect de l'environnement. COPRO entend également étendre son expertise dans le cadre de chantiers spécifiques, en proposant un système de contrôle « qualité »

applicable à certains produits destinés à ces chantiers. En compagnie de BCCA, il développe la certification d'exécution, afin de fournir aux maîtres d'ouvrage de meilleures garanties quant à la réelle capacité des entrepreneurs à exécuter des travaux déterminés suivant les niveaux de qualité requis. En Flandre, COPRO est l'un des organismes de certifications agréés pour la certification des experts qui rédigent les attestations d'inventaire de l'amiante devenues obligatoires pour les bâtiments construits avant 2001.

🌐 : www.procertus.be



LE NOUVEAU POINT DE RÉFÉRENCE POUR LA CERTIFICATION DANS LE SECTEUR DU BÉTON ET DE L'ACIER DE CONSTRUCTION

PROCERTUS est le nouvel organisme, né de la fusion entre BE-CERT, OCAB-OCBS et PROBETON, qui gère tous les aspects liés au marquage CE et aux certifications BENOR et ATG du béton, de ses composants, du mortier, de la chaux et de l'acier de construction. De plus, PROCERTUS réalise des missions d'inspection dans les secteurs du ciment, des granulats, des adjuvants, et des additions.

Très active dans l'industrie du béton, PROCERTUS a développé la certification BENOR du transport et de la livraison du béton prêt à l'emploi en sous-traitance et assure la vérification des déclarations environnementales des produits en béton préfabriqué (EPD).

Complémentairement à ses activités de certification et d'inspection, PROCERTUS propose des services de métrologie pour assurer l'étalonnage et la vérification d'équipements de laboratoire.

Récemment, la certification « End-of-Waste » a été mise en place pour valoriser les granulats recyclés grâce à la sortie du statut de déchet.